

Audit de contrats européens

Les interventions de la Commission européenne pour mettre en œuvre ses diverses politiques prennent plusieurs formes, telles que **subventions et contrats de services sur marchés publics**. Ces derniers peuvent eux-mêmes être conclus à forfait ou en dépenses contrôlées (remboursement sur justificatifs des dépenses engagées).

Subventions et marchés publics requièrent des prestations d'audit et notamment des **missions de vérification des dépenses financées**. Leur principe est de subordonner le paiement des sommes dues à la vérification, **par un auditeur externe indépendant**, des factures, dépenses et rapports financiers.



VOS PREOCCUPATIONS



Vous souhaitez faire appel à un **expert indépendant** afin de lui confier la **vérification des dépenses** dont vous demandez le remboursement à la Commission européenne et obtenir un **rapport de vérification** de ces dépenses. Ce rapport vous dispense ainsi de fournir l'ensemble des pièces justificatives à l'appui du rapport financier définitif.



Vous êtes particulièrement sensible à la réactivité et au respect des délais qui constituent des exigences spécifiques à ce type d'intervention.



NOTRE OFFRE

- ▶ Notre mission consiste à vérifier que toutes les dépenses dont le remboursement est demandé ont été réellement encourues, sont précises et éligibles dans le respect des termes et conditions du contrat. La mission se conclue par la remise d'un **rapport de vérification de ces dépenses**, joint à la demande de paiement que présente le bénéficiaire ou contractant au bailleur de fonds.
- ▶ Les intervenants spécialisés de notre **pôle Audit**, avec l'appui de nos experts internes, prennent en charge les missions d'audit de contrats de coopération européenne, bilatérale ou multilatérale.
- ▶ Notre groupement **BKR International** présent dans 70 pays nous permet, le cas échéant, de prendre en charge, de manière coordonnée, la ou les autres parties prenantes.



VOS AVANTAGES

- ➔ **Notre appartenance à l'Association Technique d'Harmonisation (ATH)** nous permet de bénéficier d'un support technique de tout premier plan. La qualité de nos prestations d'audit est validée à l'occasion d'un contrôle annuel organisé par ATH.
- ➔ **Le profond attachement aux règles déontologiques** d'un cabinet indépendant, à taille humaine, apte à construire les réponses personnalisées que vous attendez.
- ➔ **Notre forte implication dans les instances professionnelles** est garante de notre anticipation des enjeux règlementaires, comptables et financiers de demain.



QUELQUES REFERENCES



Groupement d'Intérêt Public, l'ADETEF est l'agence du Ministère de l'Economie et des Finances chargée d'organiser la coopération technique internationale dans les domaines économique et financier.



Groupement d'Intérêt Economique Européen (GIEE), Riskaudit a été créé en 1992 par l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN) et son homologue allemand GRS.



Créé en 2002 à l'initiative du ministère des Affaires étrangères et du ministère de la Fonction publique, le groupement d'intérêt public (GIP) France Coopération Internationale a pour mission principale de coordonner et de promouvoir l'expertise technique française à l'international.

Pour plus d'informations, contactez : [Frédéric Lafay](#)

Email : frederic.lafay@exponens.com

Tél. direct : 01 30 09 88 86